

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **BELUGA en liquidation**

Forme juridique¹ : **Société anonyme (en liquidation)**

Adresse: **RUE DU BAILLOIS**

N°: **43**

Code postal: **1330**

Commune: **Rixensart**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Leuven**

Adresse Internet² :

Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0401.765.981

DATE **08-04-24** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **16-05-25**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-24** au **31-12-24**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-23** au **31-12-23**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **31**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **8.1, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.2.4, 8.2.5, 8.3.2, 8.3.3, 8.3.4, 8.3.5, 8.3.6, 8.4.1, 8.4.2, 8.4.3, 8.5.1, 8.5.2, 8.8, 8.9, 8.12, 8.14, 8.15, 8.17, 8.18.1, 8.18.2, 8.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15**

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adressé, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

RSM SRL 0429.471.656

CHAUSSÉE DE WATERLOO 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Numéro de membre: B00033

Mandat: Commissaire, début: 15/05/2020, fin: 16/05/2026

Représenté par:

1. DECKERS SEBASTIEN

CHAUSSÉE DE WATERLOO 1151 1180 Bruxelles 18 Belgique

, Numéro de membre : A02554

BST SRL 0444.708.673

AVENUE LOUISE 240, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Liquidateur, début: 01/11/2023

Représenté par:

1. SMETS DIRK

AVENUE LOUISE 240 1050 Bruxelles 5 Belgique

LONGEVAL SA 0401.189.228

RUE DE BAILLOIS 43, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Liquidateur, début: 01/11/2023

Représenté par:

1. WEILL PHILIPPE

CHAUSSÉE D'ALSEMBERG 897 1180 Bruxelles 18 Belgique

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels : ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**.
- B. L'établissement des comptes annuels **.
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		27.000,00
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		27.000,00
Terrains et constructions		22		27.000,00
Installations, machines et outillage		23		
Moblier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.047.121,64	4.024.986,56
Créances à plus d'un an		29	25.002,00	75.006,00
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	25.002,00	75.006,00
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	86.417,63	87.349,47
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	86.417,63	87.349,47
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	898.680,26	1.379.906,84
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	898.680,26	1.379.906,84
Valeurs disponibles		54/58	37.021,75	2.482.724,25
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.047.121,64	4.051.986,56

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	983.640,09	3.936.106,89
Apport	6.7.1	10/11	4.610.247,39	4.610.247,39
Capital		10	4.610.247,39	4.610.247,39
Capital souscrit		100	4.610.247,39	4.610.247,39
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	143.896,59	143.896,59
Réserves indisponibles		130/1	143.896,59	143.896,59
Réserve légale		130	143.896,59	143.896,59
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-770.511,99	-818.037,09
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19	2.999.991,90	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		6.995,00
Provisions pour risques et charges		160/5		6.995,00
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		6.995,00
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	63.481,55	108.884,67
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	56.486,55	108.884,67
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	56.486,55	108.884,67
Fournisseurs		440/4	56.486,55	108.884,67
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	6.995,00	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.047.121,64	4.051.986,56

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		2.003,26
Chiffre d'affaires	6.10	70		1.482,00
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		521,26
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	55.632,39	336.793,30
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	54.839,23	278.206,46
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		53.000,00
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	793,16	7.586,84
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-55.632,39	-336.790,04

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	188.526,86	337.472,44
Produits financiers récurrents		75	188.526,86	337.472,44
Produits des immobilisations financières		750	26.464,67	106.025,09
Produits des actifs circulants		751	161.681,40	220.003,46
Autres produits financiers	6.11	752/9	380,59	11.443,89
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	85.369,37	201.750,22
Charges financières récurrentes	6.11	65	85.369,37	201.750,22
Charges des dettes		650	975,86	16.767,03
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	26.682,14	
Autres charges financières		652/9	57.711,37	184.983,19
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	47.525,10	-201.067,82
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	47.525,10	-201.067,82
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	47.525,10	-201.067,82

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-770.511,99	-818.037,09
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	47.525,10	-201.067,82
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-818.037,09	-616.969,27
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-770.511,99	-818.037,09
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXXXXXXXX	80.000,00
8161		
8171	80.000,00	
8181		
8191		
8251P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXXXXXXXX	53.000,00
8271		
8281		
8291		
8301	53.000,00	
8311		
8321		
(22)		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	318.680,26	1.379.906,84
8681	318.680,26	1.379.906,84
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8685		
8687		
8688		
8689	580.000,00	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P (100)	XXXXXXXXXXXXXX 4.610.247,39	4.610.247,39

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721 8722 8731 8732 8740 8741 8742 8745 8746 8747 8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Hilos SA SA RUE ALINE MAYRISCH 23 7268 BERELDANGE Luxembourg	ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE	533.673	0	39,18
Longeval SA SA RUE DU BAILLOIS 43 1330 Rixensart Belgique 0401.189.228	ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE	591.087	0	43,41
DEMOLDER PETER Frans Van de Meulebrouckestraat 32 9620 Zottegem Belgique	Actions sans valeur nominale	41.379	0	3,04

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

x

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
		1.482,00
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	793,16	7.566,84
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

9125

Subsides en intérêts

9126

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

754

380,59

11.190,73

Autres

PLUS VALUES

25.396,53

101.837,19

PRODUITS FINANCIERS

1.068,34

4.187,90

REPRISE RED DE VAL

95.492,84

156.539,36

DIVIDENDES

5.033,10

26.257,97

INTERETS PERCUS

61.155,46

37.206,13

DIVERS

253,16

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

6501

Intérêts portés à l'actif

6502

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

6510

26.682,14

Reprises

6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

653

Provisions à caractère financier

Dotations

6560

Utilisations et reprises

6561

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

654

25,21

13.963,36

Ecart de conversion de devises

655

Autres

COMMISSIONS GESTION

16.767,03

DIFFÉRENCES DE PAIEMENTS

0,01

553,61

FRAIS FINANCIERS

4.576,06

355,85

RECTIFICATIONS DIFF DE CHANGE

-16.012,79

MOINS VALUE

53.110,09

INTERETS, COMMISSIONS

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.685.627,71
9142	5.685.627,71
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	15.013,28	54.024,08
9146		400,47
9147		
9148		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	12.584,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

I). Principes généraux

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 31 octobre 2023 de liquider la société, les règles d'évaluation ont été adaptées conformément à l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations :

1. Actif

Frais d'établissement : sans objet

Actifs incorporels : sans objet

Actifs corporels : sans objet

Actifs circulants

Approvisionnements : sans objet

En cours de fabrication - produits finis : sans objet

Marchandises : sans objet

Immeubles destinés à la vente : voir 1.2.1

Fabrications : sans objet

Commandes en cours d'exécution : sans objet

2. Passif

Provisions : sans objet

Dettes :

Dettes à long et court terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt : sans objet

Conventions de location-financement : sans objet

Redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers : sans objet.

3. Divers

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases du cours de la devise au 31 décembre de l'exercice.

II). Résumé des principales règles d'évaluation pour la base de la préparation des comptes annuels 2024

Tel qu'expliqué précédemment, à partir de cette année, Beluga SA en liquidation doit désormais uniquement établir des comptes sociaux conformément au CSA en suivant le référentiel comptable applicable en Belgique aux petites sociétés.

4. Revenus et dépenses

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les quantités facturées à des tiers pour les marchandises livrées dans le cadre des activités ordinaires, déduction faite des remises accordées.

Le chiffre d'affaires issu de la vente de biens est comptabilisé dans le compte de résultats lorsque les risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à l'acheteur, que l'encaissement de la créance correspondante est probable, que les coûts associés et le retour potentiel des marchandises peuvent être estimés de manière fiable, qu'il n'y a plus d'implication permanente par rapport aux marchandises et que le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable.

1.2. Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Bilan

2.1 Actifs :

Actifs immobilisés : sans objet à l'exception de la remarque 1.1

Créances :

Les créances commerciales ne portant pas intérêt sont reconnues à leur valeur nominale, réduites le cas échéant des réductions de valeur appropriées pour les créances non réalisables ou incertaines.

Les créances commerciales ne portant pas intérêt sont reconnues à leur valeur nominale.

Placements de trésorerie :

La valeur d'acquisition est utilisée pour la comptabilisation des parts, actions, obligations et autres valeurs mobilières dans les fonds (comme FBH) et les portefeuilles.

Les frais supplémentaires liés à l'acquisition de ces valeurs mobilières qui les constituent sont directement imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

La valeur d'acquisition est réduite par les réductions de valeur appropriées pour les montants non réalisables ou incertains.

Les achats et les ventes de placements de trésorerie sont reconnus au bilan le jour de la transaction ou le jour où Beluga s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les placements de trésorerie ne sont plus reconnus lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant du placement expirent ou lorsque Beluga ne dispose plus de la propriété des revenus et risques issus du placement.

L'évaluation de placement de trésorerie se fait valeur par valeur à la date de clôture de l'exercice. Si le montant de la valeur est inférieur au coût d'acquisition, une réduction de cette valeur est comptabilisée.

Trésorerie :

La trésorerie se compose de comptes courants, de dépôts et d'autres actifs liquides. Ils sont reconnus à leur valeur nominale.

2.2 Passif :

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a pris des engagements (de droit ou de fait) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds soit nécessaire pour le règlement de ces obligations, et qu'une estimation fiable de l'étendue de ces obligations peut être réalisée.

Impôts

Les dettes (créances) fiscales relatives à l'exercice actuel ou à l'exercice précédent sont évaluées au montant qui devrait être versé (récupéré) aux autorités fiscales, compte tenu des taux d'imposition (et des lois fiscales) dont le processus législatif est (quant au fonds) conclu à la date de clôture.

3. Divers :

Transactions en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change applicable à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes résultant des opérations en devises et de la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont reconnus dans le compte de résultat. Les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur dans une devise étrangère sont convertis au taux de change applicable à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Bénéfice par action

RÈGLES D'ÉVALUATION

Le groupe calcule le bénéfice de base par action. Le bénéfice de base par action est calculé sur la base du nombre d'actions en circulation en fin de l'exercice comptable.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

Structure l'entreprise

Beluga SA (en liquidation) a été mise en liquidation volontaire par l'Assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023. En conséquence de l'application d'une des décisions prise par l'Assemblée Générale extraordinaire du 31/10/2023, Beluga SA (en liquidation) n'est plus une « société cotée » depuis le 29/12/2023. Elle est même dans les conditions définies par le CSA pour être considérée comme une « petite société anonyme ».

Par conséquent, le présent rapport de gestion est plus succinct que les précédents.

A partir du 1 mai 2025 au plus tard, en vue de l'assemblée générale du 16 mai 2025, les comptes annuels sous le format du dépôt à la BNB seront disponibles pour les actionnaires au siège de la société et sur le site de Beluga SA (en liquidation) WWW.Belugainvest.com, conformément aux dispositions du CSA qui s'appliquent à toutes les sociétés anonymes non cotées.

Évolution récente

Beluga SA en liquidation est en liquidation depuis le 31/10/2023.

Conformément au communiqué du 30/6/2024, le 15/07/2024, Beluga SA en liquidation a procédé au paiement d'un acompte de liquidation de 2.999.996,31 € (soit 2.20315 € par action aux 1.361685 actions représentatives de son capital.)

En ce qui concerne l'année 2024, les coûts de gestion et autres frais d'exploitation sont de 0,056 million d'EUR contre 0,285 million d'EUR en 2023.

Les produits financiers de l'année 2024 sont de 0,188 million d'EUR.

Les charges financières de l'année 2024 sont de 0,085 million d'EUR.

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève donc à 0,048 million, soit 0,03 EUR par action, contre (0,201) million d'EUR soit (0,15) EUR par action pour l'exercice 2023.

Compte de résultats (Belgian GAAP)

Les coûts de gestion et autres frais d'exploitation sont de 0,056 million d'EUR contre 0,285 million d'EUR en 2023. Cette importante diminution s'explique principalement par l'arrêt de toutes les activités de la société suite à sa mise en liquidation. Presque tous les postes des comptes de coûts de gestion et autres frais d'exploitation sont en baisse à l'exception de 2 postes qui sont restés pratiquement identiques entre 2024 et 2023, parce qu'ils sont difficilement compressibles. Il s'agit des honoraires du commissaire RSM (0,014 million d'EUR), et de l'avance sur les honoraires de liquidation décidés lors de l'assemblée du 31/10/2023 (0,020 million d'EUR). Un seul poste est en augmentation, à savoir les publications légales, dans un journal national et au moniteur Belge, pour les convocations aux assemblées générales tenues au cours de l'exercice 2024 (0,006 million d'EUR).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

Les produits financiers réalisés durant l'année 2024 sont de 0,188 million d'EUR dont plus de la moitié peut être expliquée par une reprise positive à hauteur de 0,095 million d'EUR du poste des réductions de valeur sur les actifs circulants. Le solde est presque totalement constitué de dividendes et intérêts perçus à concurrence de 0,091 million d'EUR et de plus-values réalisées sur placements de trésorerie pour 0,002 million d'EUR.

Les charges financières s'élèvent à 0,085 million d'EUR pour l'année 2024. Ces charges financières comportent principalement des réductions de valeur sur les actifs circulants lors de leur revente pour 0,058 million d'EUR et de réductions de valeur sur actifs circulants par rapport à leur valeur au 31 décembre 2024 pour 0,027 million d'EUR.

Bilan (Belgian GAAP)

Les immobilisations corporelles tombent à zéro. Elles s'élevaient à 0,027 million d'EUR au 31 décembre 2023 et comportaient, à la date de clôture, uniquement un terrain agricole à Sambreville vendu au prix de 0,027 million d'EUR en vente publique en février 2024. La valeur comptable du terrain a été alignée au 31 décembre 2023 au prix de réalisation obtenu en 2024.

Les créances à plus d'un an et à moins d'un an s'élèvent à 0,111 million d'EUR dont 67% sont constitués d'un « vendor loan » lié à la revente d'actifs, qui est remboursé par mensualité identique et qui arrivera à échéance au 30 juin 2026. Le solde de 0,036 million d'EUR est constitué par le compte courant TVA et de précomptes mobiliers à récupérer.

Les placements de trésorerie s'élèvent, à la date de clôture, à 0,899 millions d'EUR et sont composés :

- de la participation dans Forest and Biomass Holding pour une valeur nette de 0,258 million d'EUR, pour laquelle nous attendons la clôture de la liquidation que nous espérons en 2025
- d'un portefeuille d'actifs financiers historiquement géré par ING pour une valeur nette de 0,049 million d'EUR. (Le total du portefeuille confié à ING a été entièrement vendu à l'exception de 2 obligations dont les échéances sont en 04/27 et en 10/27). La trésorerie issue du portefeuille se trouve repris dans les rubriques des valeurs disponibles;
- d'un portefeuille d'actifs financiers cotés géré à travers la plateforme Boléro de KBC pour une valeur nette de 0,012 million d'EUR dans lequel il n'y a plus que 2 postes qui n'ont pas encore été vendus, compte tenu de la faiblesse des cours : 100 actions Nestlé et 200 actions Bayer. La trésorerie issue du portefeuille se trouve repris dans les rubriques des valeurs disponibles.
- de 2 placements à terme d'un mois : l'un chez ING pour un montant de 0,430 million d'EUR et l'autre chez KBC pour un montant de 0,150 million d'EUR, que historiquement nous avions classés dans les valeurs disponibles.

La totalité des valeurs disponibles s'élève à 0,037 million d'EUR, qui sont placées en compte courant chez ING et KBC. Les comptes bancaires auprès de Beobank, Delen et BNP Fortis ont été clôturés.

Les dettes financières à plus d'un an et à moins d'un an sont égales à zéro.

Les dettes commerciales s'élevaient à 0,056 million d'EUR au 31 décembre 2024.

Information sectorielle

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

En 2024, Beluga SA en liquidation n'a été active qu'en Belgique et a eu trop peu d'activités pour pouvoir donner une segmentation pertinente.

Données par action

<i>(en euro)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	0,05	(0,15)
Valeur des actions (ou valeur intrinsèque)	0,73*	2,89
	-	-
*Ce chiffre est calculé après la distribution le 15/7/24 de l'acompte de liquidation de 2,20315 €/action		

Notes et informations sur le rapport financier**Règles d'évaluation**

Les règles dévaluation de Beluga SA en liquidation sont identiques à celles de l'année 2023 avec les exceptions dues à la discontinuité des règles comptables conséquence de la mise en liquidation. Elles seront reprises en page 21 des comptes annuels BNB (section C-Cap 6.19).

Les états financiers ci-après de Beluga SA en liquidation comportent dès lors pour les comptes annuels 2024 comme pour le comparatif 2023, les comptes sociaux de Beluga SA en liquidation au 31 décembre de l'année concernée. Les placements de trésorerie y sont comptabilisés à la valeur d'acquisition historique, corrigés le cas échéant de réductions de valeur.

Rachat d'actions propres

Aucune action Beluga SA en liquidation n'a été achetée au cours de l'année 2024. Les 5.305 actions propres achetées en 2011 et 2021, d'une valeur de 0,016 million d'EUR au 31 décembre 2022, ont été détruites conformément à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 octobre 2023, réduisant le total des actions représentant le Capital de Beluga SA en liquidation de 1.366.990 actions à 1.361.685 actions.

Dividende

Pour l'année 2024, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires. Il faut rappeler ici l'acompte de juillet 2024.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du 31 décembre 2024.

Rapport de Gestion 2024

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice 2024, Beluga SA en liquidation n'a effectué aucune opération nécessitant l'application de la procédure de conflit d'intérêts décrite aux articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Il n'y a eu aucune transaction entre parties liées.

Risques et incertitudes, droits et engagements non comptabilisés

La situation économique globale reste très incertaine et les évaluations des avoirs de Beluga SA en liquidation peuvent donc aussi évoluer rapidement négativement.

Néanmoins, Beluga SA en liquidation n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques, ni dans le domaine des opérations commerciales en général, ni dans le domaine du personnel ou des questions environnementales.

Il faut rappeler ici que la trésorerie ou la quasi trésorerie de la société au 31/12/2024 représente actuellement environ 95% du total bilantaire (hors le montant de la liquidation de Forest & Biomass Holding de l'ordre de 0,250 million d'EUR pour lequel Beluga SA en liquidation a largement communiqué le 20 novembre 2023).

Le collège des liquidateurs tient également à rappeler ce qui suit :

En 2014, La Troupette (filiale de Beluga SA qui a été absorbée en 2020) a comptabilisé un amortissement exceptionnel sur la valeur de son immeuble, son principal actif immobilisé. Le but de cet amortissement exceptionnel était d'ajuster la valeur comptable en fonction de l'évolution du prix de l'immobilier de bureau et de la diminution du rendement de l'immeuble suite à la perte de son locataire principal. Cet amortissement exceptionnel a donc réduit en 2014 le bénéfice de La Troupette et donc sa base fiscale. L'administration fiscale a rejeté cet amortissement exceptionnel malgré notre objection. Beluga SA a introduit un recours auprès des autorités compétentes. Les liquidateurs estiment que cette demande est juste et légitime compte tenu des conseils obtenus d'avocats en fiscalité et en droit. L'incidence de ce litige n'a pas été provisionnée dans les comptes. L'administration fiscale estime le montant d'impôts à payer, hors intérêts depuis l'enrôlement de décembre 2015, à 0,106 million d'EUR. Les tribunaux auraient dû statuer en appel dans le courant de l'année 2024. Nous espérons maintenant qu'une date, pour cette affaire qui est en parfait état pour être plaidée, puisse intervenir en 2025.

Perspectives

Beluga SA en liquidation continuera au cours des prochains mois de l'exercice en cours

- de rendre liquide le plus rapidement possible tous les actifs de la société et de placer les sommes d'argent d'une manière non risquée.
- de ramener les frais de la liquidation au minimum possible.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

Les facteurs détectés empêchant la clôture de la liquidation sont de l'ordre de 0,439 million d'EUR (0,32 € par action). Il s'agit principalement entre autres de :

- du recouvrement des créances d'un « vendor loan » de 0,75 million d'EUR, lié à la revente d'actifs, qui se rembourse par mensualités identiques et qui arrivera à échéance au 30 juin 2026,
- du litige en appel avec l'administration fiscale de 2014 décrit plus haut, pour lequel aucune date de fixation n'est encore établie ;
- du paiement d'un dividende de liquidation de Forest & Biomass Holding de l'ordre de 0,250 million d'EUR pour lequel Beluga SA en liquidation a largement communiqué le 20 novembre 2023. Le liquidateur de Forest & Biomass Holding espère pouvoir clôturer la liquidation en 2025.

Le 25 avril 2025

BST Réviseurs d'entreprise SRL
Liquidateur
Représenté par Dirk Smets



Longeval SA
Liquidateur
Représenté par Philippe L. Weill

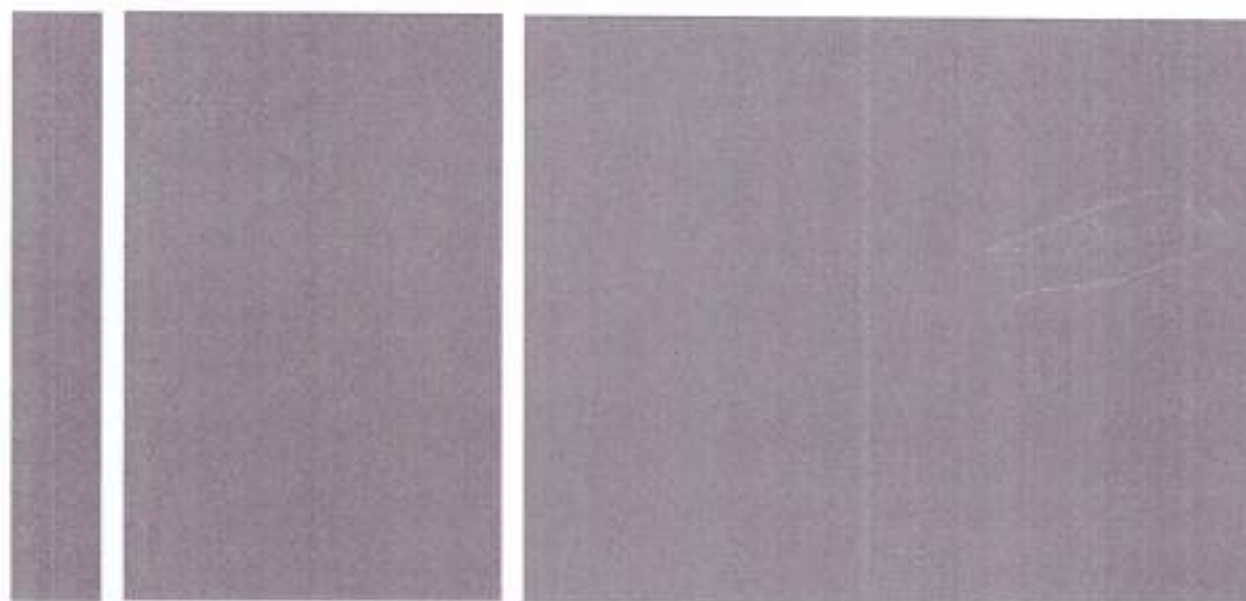
Calendrier

Le calendrier financier de Beluga SA en liquidation pour 2025 est le suivant : l'Assemblée générale de l'année 2024 se tiendra le 16 mai 2025 à 14h au siège social.

Données de contact

Beluga SA, en liquidation (www.belugainvest.com)
BCE 0401765981
Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart
Philippe Weill (Longeval sa)
Tél. 0475 233 249
info@belugainvest.com

RAPPORT DES COMMISSAIRES



BELUGA SA (EN LIQUIDATION)

Rapport du commissaire

31 décembre 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

RAPPORT DES COMMISSAIRES



BELUGA SA (EN LIQUIDATION)

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Beluga SA (en liquidation) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Beluga SA durant 17 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à €1.047.121,64 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de €47.525,10.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu des liquidateurs et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe C-cap C.19 des comptes annuels, qui décrit que le principe comptable de discontinuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes annuels car la Société est en liquidation.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and operates as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM Network is an independent accounting and consulting firm with its own liability. The RSM network is not a legal entity and is not liable for any individual member's actions.

RSM Belgium B.V. - Beluxum d'entreprise - België vzw - Gewest van Vlaanderen 1101 - R 1180 Brussels
rsm@rsmbelgium.be - Tel: 02 205.521 - 02 - 205.521.000

Member of RSM Twelve Cap Expert Networks - Office in Antwerp, Brussels, Ghent, Namur and Zaventem

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RSM

Responsabilités des liquidateurs relatives à l'établissement des comptes annuels

Les liquidateurs sont responsables de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne que les liquidateurs estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les liquidateurs sont responsable de l'établissement des comptes annuels selon le principe comptable de discontinuité d'exploitation. Dans ce contexte, il lui incombe de fournir dans l'annexe aux comptes annuels les informations nécessaires relatives aux effets de l'application du principe comptable de discontinuité et de respecter les dispositions de l'article 3:5, §2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les liquidateurs ont mené ou mèneront les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par les liquidateurs du principe comptable de discontinuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les liquidateurs, de même que des informations les concernant fournies par ces derniers ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par les liquidateurs du principe comptable de discontinuité d'exploitation et des informations fournies par ces derniers, compte tenu de la décision de l'organe d'administration de dissoudre et de liquider la Société ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux liquidateurs notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités des liquidateurs

Les liquidateurs sont responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses (leurs) aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Anvers,

RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Sébastien
Deckers

Digitaly signed by Sébastien Deckers
DN: cn=Sébastien Deckers,
o=RSM - Révisors d'Entreprises
/ REE - Revisoren
v/w Deckers, email=sm.deckers@rsm.be,
Reason: I am the author of this
document
Location
Date: 2024.04.23 01:45:12.00

SÉBASTIEN DECKERS
ASSOCIÉ